



CENTURY 21
S.E.I.C.A.

NOS BARÈMES

VENTE

Honoraires T.T.C. (TVA à 20% incluse)

Jusqu'à 59.999 €	8 %
De 60.000 € à 149.999 €	6 %
De 150.000 € à 249.999 €	5 %
De 250.000 € à 399.999 €	4,5 %
De 400.000 € à 699.999 €	4 %
De 700.000 € à 999.999 €	3,5 %
Au-delà de 1.000.000 €	3 %

Vente de Terrain à Bâtir à un professionnel en vue de promotion immobilière : 20 %

LOCATION

BAUX D'HABITATION :

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du BAILLEUR :

1 Mois de Loyer Hors Charges

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du LOCATAIRE :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

Zone Très Tendue : 12 € / m² de surface habitable - Zone Tendue : 10 € / m² de surface habitable

- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / m² de surface habitable

LOCATION AUTRES BAUX :

- Stationnement : 2 mois de loyer charges comprises (50% Bailleur – 50% Locataire)

- Baux Commerciaux : 5% du Loyer Triennal